



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2019-163-1.20

Modifiant le Règlement n° 2019-163 relatif au programme de revitalisation

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2020, ses membres ont adopté le règlement n° 2019-163-1.20 modifiant le Règlement n° 2019-163 relatif au programme de revitalisation ;

QUE l'objet de ce règlement est de modifier la dénomination des zones identifiées au dit règlement afin qu'elles correspondent à celles concernées au nouveau règlement de zonage n° 2020-166, lequel est entré en vigueur le 3 novembre 2020;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 14^{ième} jour du mois de décembre 2020.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Secrétaire-trésorier